

2024 - 44                    Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024  
Service :                    Finances et Commande Publique  
Référence :                CLD

**Objet :**                    **FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS - DEMANDES DE SUBVENTION - APPROBATION**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 9 avril deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier MICHE, Patrice BOLO, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Farid OULAMI, Adeline BRETIN.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Patrick EVIN à Michel LUCAS

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Françoise FOUBERT à Adeline BRETIN

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

**Rapporteur :**            Jean-Michel Eon

## **EXPOSE**

La prise en compte du bien-être des seniors constitue, depuis plusieurs années, une préoccupation importante des élus, au sein de la municipalité de Couëron comme de la Métropole. La ville de Couëron est fortement impliquée dans la réponse aux besoins des seniors : services de portage de repas et de transport, soutien au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), subventions aux associations, projet de résidence seniors ...

L'analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2021, a souligné l'évolution démographique croissante de la population âgée de la Commune d'ici à 2030. Afin de renforcer encore ses engagements et ses actions au service des aînés, la Municipalité a souhaité définir une stratégie du « Bien vieillir à Couëron ». Dans ce cadre, début 2022, la Ville a adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Ayant observé au cours du diagnostic un déficit de connaissance de l'offre de services existants sur le territoire, la Ville propose comme première action, la réalisation d'un guide à destination des seniors et de leurs aidants. Véritable outil-ressource, ce guide permettra de mieux faire connaître l'offre de services de proximité, municipale et partenariale ainsi que les contacts pérennes utiles sur le territoire.

Afin de mener à bien ce projet, la ville de Couëron souhaite solliciter le concours financier du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, à hauteur de 5 064 euros pour un coût global du projet de 6 158 euros TTC.

En outre, la Ville souhaite déposer une autre candidature portant sur l'inclusion des seniors dans le projet de réaménagement de la médiathèque. En effet, dix ans après son ouverture, la médiathèque travaille sur le réaménagement des espaces ouverts au public. Ce réaménagement a pour ambition de favoriser le séjour sur place, propice aux interactions et au renforcement du lien social, et de faciliter la rencontre entre les habitants pour réaffirmer la dimension de lieu de vie dans la cité. Les seniors ont été identifiés comme un public privilégié à cibler. D'un montant de 53 000 euros, la Ville souhaite solliciter une subvention d'un montant de 37 100 euros auprès du RFVAA pour financer ce projet.

Le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors a pour objet de soutenir les collectivités qui souhaitent répondre au défi du vieillissement de leur population en créant des environnements bâtis et sociaux plus adaptés à l'avancée en âge. A l'initiative du Ministère en charge de l'autonomie et avec l'engagement financier et stratégique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) puis de la Banque des territoires, il est porté et coordonné par le RFVAA.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 4 avril 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 avril 2024 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

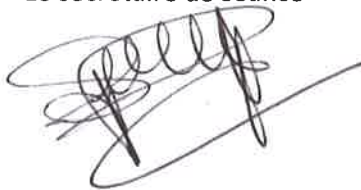
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser le dépôt de la demande de subvention à hauteur de 5 064 euros accordée par le RFVAA dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors pour la rédaction d'un guide seniors,
- autoriser une demande de subvention au titre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, à hauteur de 37 100 euros pour le projet de réaménagement de la médiathèque Victor-Jara,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégué, à signer la convention avec le RFVAA et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

À Couëron, le 15 AVR. 2024

Sylvie Pelloquin  
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud  
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/2024 au 22/06/2024 et transmise en Préfecture le 19/04/2024

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.